

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 14 FÉVRIER 2011**

Séance ordinaire du conseil du 14 février 2011 tenue au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau à 19 heures sous la présidence de monsieur Réal Rochon, maire.

PRÉSENCES :

Daniel-Luc Tremblay, Eric Ethier, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient aussi présents le directeur général / greffier M. Jean-Marie Gauthier, la directrice générale / greffière adjointe Mme Céline Bastien ainsi que 4 personnes dans l'assistance.

La séance ordinaire est maintenant ouverte, il est 19 h 00.

2011-02-032 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC LES AJOUTS

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'adopter l'ordre du jour avec les ajouts tel qu'il suit tout en gardant les varia ouverts :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- **LÉGISLATION :**

- 1-1 Adoption de l'ordre du jour
- 1-2-A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011
- 1-2-B Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2011
- 1-3 Autres matières
 - a) Location du Centre récréatif et communautaire
 - b) Février 2011 est le mois du cœur

- c) Modification aux résolutions 2010-10-413 et 2010-12-489
- d) Adoption du règlement no. 91-2011 : délégation de pouvoir en matière d'adjudication de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels
- e) École Sacré-Cœur de Gracefield
- f) Liste des fonctionnaires pouvant faire partie d'un comité de sélection
- g) Responsable de l'information aux soumissionnaires
- h) Demande pour projet étudiant

2 ADMINISTRATION :

- 2-1 Adoption des comptes et des chèques au 31 janvier 2011
- 2-2 Engagement des dépenses – février 2011
- 2-3-A Dépôt des rapports sur les dépenses reliées aux délégations de pouvoir – janvier 2011
- 2-3-B Dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales – janvier 2011
- 2-4 Autorisation de paiement – Dagüa
- 2-5 Engagement de Richard Carle
- 2-6 Office municipal d'habitation de Gracefield
- 2-7 Annulation de soldes
- 2-8 Modification aux unités
- 2-9 Autorisation de paiement – Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Ass.
- 2-10 Comité du patrimoine et du tourisme
- 2-11 Don – Carrefour Jeunesse Emploi
- 2-12 Autorisation de paiement – Vallée-Hubert avocats
- 2-13 Formation pour les cours de secourisme en milieu de travail

- 2-14 Congrès Americana 2011
- 2-15 Pompe doseuse
- 2-16 Renouvellement du contrat de service – Informatique DL
- 2-17 Carte de crédit – American Express
- 2-18 Annulation d'un compte à recevoir

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE POUR 15 MINUTES

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

- 4-1 Occupation du territoire
- 4-2 Programme Climat municipalités

5- TRANSPORT:

- 5-1 Renouvellement de l'entente pour l'ouverture du chemin Barbe
- 5-2 Demande de soumission par voie d'invitation- camion de déneigement

6- HYGIÈNE DU MILIEU :

- 6-1 Renouvellement de l'entente pour l'enlèvement des ordures ménagères et la collecte des matières recyclables avec la municipalité de Lac Sainte-Marie
- 6-2 Veolia services à l'environnement
- 6-3 Ouverture de la soumission no. 01-2011
- 6-4 Octroi du contrat pour la collecte sélective des matières recyclables sur tout le territoire de la ville de Gracefield

7- LOISIR ET CULTURE :

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

8-1 Pompiers à temps partiel

9- RAPPORT DES COMITÉS :

10- PÉRIODE DE QUESTIONS :

11- CORRESPONDANCES

12- VARIA:

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-02-033 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER
2011**

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011 soit adopté tel que rédigé par le directeur général / greffier et que celui-ci soit dispensé d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-02-034 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24
JANVIER 2011**

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2011 soit adopté tel que rédigé par le directeur général / greffier et que celui-ci soit dispensé d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-02-035 LOCATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ET
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, un bingo a lieu à tous les mercredis au Centre Récréatif et Communautaire au profit de la Fabrique de Gracefield;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

De reconduire l'entente de location pour le bingo pour une période de un an soit du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012.

Il est de plus résolu qu'à titre de tarif de location, un montant de 3 % des revenus bruts sera payé.

Il est de plus résolu que Mme Claudette Thériault signera la dite entente pour et au nom de la Fabrique de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-036 FÉVRIER 2011 EST LE MOIS DU CŒUR

ATTENDU QUE

forte de l'engagement de ses donateurs, de ses bénévoles et de ses employés, la Fondation des maladies du cœur du Québec contribue activement à l'avancement de la recherche et la promotion de la santé du cœur, afin de réduire les invalidités et les décès dus aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires et cérébraux;

ATTENDU QUE

par ses action, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes, le soutien que vous apportez à ses actions lui permet de poursuivre sa mission et d'unir ses forces pour mieux prévenir et guérir;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

Nous proclamons Février 2011 mois du cœur et encourageons la population à Afficher son cœur et à être généreux

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-02-037 MODIFICATION AUX RÉOLUTIONS
2010-10-413 ET 2010-12-489**

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford,
appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que les dépenses autorisées en vertu des résolutions 2010-10-413 et 2010-12-489 soient imputées au remboursement en vertu du programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010 à 2013.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-038 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 91-2011

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier,
appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que le règlement no. 91-2011 intitulé Règlement de délégation de pouvoir en matière d'adjudication de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels est adopté tel qu'il suit :

Règlement no 91-2011

**RÈGLEMENT NO. 91-2011 : RÈGLEMENT DE
DÉLÉGATION DE POUVOIR EN MATIÈRE
D'ADJUDICATION DE CONTRATS RELATIFS À LA
FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS.**

CONSIDÉRANT QU' aux termes de la Loi sur les cités et villes, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture

de services professionnels, le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres conformément à ladite loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres pour procéder à l'évaluation des dites soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut déléguer le pouvoir de former le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 10 janvier 2011 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Qu'il soit statué et ordonné par règlement du conseil de la Ville de Gracefield, en conformité aux articles de la Loi sur Cités et Villes, à savoir que :

ARTICLE 1 :

Le conseil municipal délègue au directeur général de la Ville de Gracefield le pouvoir de former un comité de sélection de trois membres, parmi le personnel administratif de la Ville, mandatés pour procéder à l'évaluation des soumissions en matière d'adjudication des contrats relatifs à la fourniture de services professionnels conformément aux prescriptions de la Loi sur les cités et villes.

ARTICLE 2 :

Le directeur général choisit les trois membres du comité de sélection à même la liste des membres établie par résolution du conseil municipal.

ARTICLE 3 :

Le règlement portant le numéro 91-2011 entrera en vigueur dans les délais prévus par la loi.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Le représentant scolaire de l'école secondaire Sacré-Cœur de Gracefield M. Jérémie Milljour-Lafond n'a aucun commentaire à apporté.

2011-02-039 LISTE DES FONCTIONNAIRES POUVANT FAIRE PARTIE D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉTUDE DE SOUMISSIONS

Il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu

Que les personnes suivantes fassent parties de la liste des fonctionnaires autorisés à faire partie d'un comité de sélection pour l'étude de soumissions.

- Louise Carpentier
- Julie Jetté
- Louis Gauthier
- Robert Labelle
- Paul Alie

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-02-040 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE
L'INFORMATION AUX
SOUSSIONNAIRES**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que le Directeur général soit nommé responsable de
l'information aux soumissionnaires lors de demande de
soumissions.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les
membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette
résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-02-041 DEMANDE D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA
2011**

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier,
appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'autoriser le Directeur général à présenter une demande pour
un projet étudiant pour 4 personnes, deux personnes pour le
service des loisirs ayant pour titre surveillant de piscines et deux
personnes pour le service d'urbanisme ayant pour titre préposé à
l'environnement.

Il est aussi résolu que les coûts de l'employeur sont estimé à
13 506. \$.

Il est aussi résolu que le Directeur général est autorisé à signer
tous les documents nécessaires à cette demande.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les
membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette
résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-02-042 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX
/ JANVIER 2011**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

Que ce Conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes et approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, selon les listes ci-annexées sous la cote 2011-02-042 faisant partie intégrante de ce procès-verbal pour un montant total 309 109.82 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-043 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / FÉVRIER 2011

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier,
appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	375.98 \$
Sécurité publique	1 053.30 \$
Transport	3 246.22 \$
Aqueduc	1 396.72 \$
Égout	296.19 \$
Urbanisme	91.31 \$
Loisirs et culture	74.05 \$

Il est de plus résolu, que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2011-02-043.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

Dépôt de rapports :

Dépôt par la trésorière des dépenses autorisées par tout responsable d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation de pouvoir permis selon le règlement #85-2010 pour le mois de janvier 2011.

Dépôt de rapports :

Dépôt par la trésorière du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales – janvier 2011.

2011-02-044 AUTORISATION DE PAIEMENT – DAGÜA

ATTENDU QUE des réparations ont été effectuées à l'usine d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'autoriser le paiement au montant de 6 275.77 \$ à la firme Dagüa pour les réparations effectuées à l'usine d'eau potable.

Il est de plus résolu que ces dépenses sont imputées au remboursement en vertu du programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010 à 2013

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-045 REMPLACEMENT À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le responsable des services publics et d'urgence doit être remplacé durant ses absences;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du

conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser l'engagement de M. Richard Carle pour le remplacement de M. Louis Gauthier lors de vacances ou d'absences. Le mode de rémunération est le suivant : rémunération minimale d'une heure au taux de 25 \$ de l'heure et de 0,50 \$ du kilomètre en frais de kilométrage.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-046 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GRACEFIELD

ATTENDU QUE la résolution 2010-12-478 acceptait une dépense de 1 567 \$ à l'Office municipal d'habitation représentant 10 % du déficit anticipé ;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a autorisé des rénovations à l'édifice ajoutant une dépense de 820 \$ à la ville de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'accepter la demande additionnelle au budget de l'Office municipal d'habitation pour un montant de 820 \$ pour des travaux de rénovations à être effectués à l'édifice représentant 10 % du déficit anticipé.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-047 ANNULATION DE SOLDES

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford,
appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'annuler les soldes des comptes suivants :

- Matricule 4411-64-9643 = 114.56 \$
- Matricule 4309-29-4796 = 177.88 \$
- Matricule 3911-97-2516 = 27.24 \$
- Matricule 5503-41-0668 = 133.07 \$

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-02-048 MODIFICATION AUX UNITÉS

- ATTENDU QU'** une tarification supplémentaire a été envoyée aux propriétaires du matricule 3906-31-1905 concernant les taxes pour un bureau commercial à raison de 1.39 pour les unités d'aqueduc et d'égouts, et de 1.50 unités pour les ordures et le recyclage;
- ATTENDU QUE** ce contribuable a contesté ces unités en donnant comme raison que son commerce était mobile;
- ATTENDU QU'** une inspection fut effectuée le 27 janvier 2011 par notre inspectrice;
- ATTENDU QUE** le contribuable a donné plus d'informations lors de la rencontre avec Monsieur le maire;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que les unités à 1.39 soient modifiés à 0.29 et les unités 1.50 soient modifiés à 0.50.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-02-049 AUTORISATION DE PAIEMENT –
DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT
& ASSOCIÉS**

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,
appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser le paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné,
Hébert & Associés au montant de 8 381.96 \$ dans les dossiers
suivants :

Dossier : Consultation générale (facture no. 2315) : 1 435.46 \$
Dossier : Comité des loisirs (facture no. 2309): 242.38 \$
Dossier : Grief (facture no 2308) : 2 525.21 \$
Dossier : Acquisition du 30 rue Principale (facture no, 2299) :
2 762.70 \$
Dossier : Ressources humaines (facture no 2328) : 1 416.21 \$

Il est de plus résolu que la dépense au montant de 2 762.70 \$
pour l'acquisition du 30 rue Principale sera imputée au règlement
d'emprunt à être approuvé par les personnes habiles à voter ainsi
que par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de
l'Occupation du territoire.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les
membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette
résolution.

Adoptée unanimement.

**2011-02-050 COMITÉ DU PATRIMOINE ET DU
TOURISME**

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

De nommer Monsieur Michael Gainsford comme représentant
de la ville de Gracefield au comité du patrimoine et du tourisme.

Ce représentant fait suite à la demande de Monsieur Robert Bergeron conseiller de la municipalité de Kazabazua.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-02-051 DON – CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

ATTENDU QUE la ville de Gracefield avait une entente afin de participer financièrement à ce programme à raison de 500\$ / année;

ATTENDU QUE cette entente s'est terminée en décembre 2010;

ATTENDU QUE ce carrefour est un outil important pour les jeunes de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que la ville de Gracefield renouvelle son entente à raison de 500\$ / année pour les années 2011, 2012 et 2013.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-052 AUTORISATION DE PAIEMENT / VALLÉE-HUBERT AVOCATS

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'autoriser le paiement à Me Louis-André Hubert de la firme Vallée-Hubert avocats pour un montant de 846.56 \$ taxes incluses dans le dossier de Marc Beaudoin.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-02-053 FORMATION POUR SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

ATTENDU QUE la CSST autorise la formation pour 23 personnes dans le cadre de la formation de Secourisme en milieu de travail ;

ATTENDU QUE Premiers soins Haute-Gatineau est prêt à procéder à la formation ;

ATTENDU QUE si des pompiers à temps partiel assistent à la dite formation, il y aura des frais supplémentaires à payer par la ville de 35 \$ par pompiers ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser un maximum de 16 personnes à participer à la formation de secourisme en milieu de travail, formation offerte par Premiers Soins Haute-Gatineau qui se tiendra les 16 et 17 mars prochain à l'étage supérieure de la Clinique Santé Haute-Gatineau.

Il est de plus résolu que des frais de 35 \$ par pompier plus les taxes applicables seront payés à Premiers Soins Haute-Gatineau pour ceux qui participeront à la formation.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-054 CONGRÈS AMERICANA 2011

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier,
appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser M. Louis Gauthier à participer à l'exposition lors du congrès Americana 2011 qui se tiendra du 22 au 24 mars 2011 à Montréal pour le dossier de l'eau potable et de l'eau usée.

Il est de plus résolu que les frais pour participer à l'exposition au montant de 30 \$, les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance sont à la charge de la ville de Gracefield pour une dépense totale estimée à 255 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'environnement.

2011-02-055 POMPE DOSEUSE

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,
appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

D'accepter l'offre de Dagua pour l'envoi d'un technicien pour le montage et les tests à effectuer sur la nouvelle pompe doseuse, incluant la main d'œuvre, les frais de déplacements, les pièces nécessaires à la réalisation du travail pour une dépense estimée à 2 110 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu que cette dépense sera imputée au remboursement en vertu du programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010 à 2013.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-02-056 CONTRAT DE SERVICE – INFORMATIQUE
DL**

ATTENDU QUE la ville juge plus avantageux de signer un contrat annuel au lieu d'assumer les dépenses à chaque bris d'équipement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'autoriser le directeur général à signer le renouvellement de contrat de service de 2011 au coût annuel de 1 850 \$ plus les taxes applicables avec la firme Service Informatique D.L. le tout conformément à son offre de service.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement

**2011-02-057 CARTE DE CRÉDIT – AMERICAN
EXPRESS**

ATTENDU QUE la ville de Gracefield a demandé une carte de membre de Costco ;

ATTENDU QUE la seule carte de crédit acceptée est American Express ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser le directeur général M. Jean-Marie Gauthier à demander une carte de crédit American Express pour et au nom de la ville de Gracefield.

Il est de plus résolu que M. Gauthier sera autorisé à signer tous les documents relativement à cette demande.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-058 ANNULATION DE COMPTES À RECEVOIR

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que suite à la recommandation du comité des finances, ce Conseil autorise l'annulation des comptes à recevoir suivants :

- D1071 au montant de 121.91 \$ plus les intérêts (médailles de chiens, propriétaire déménagé);
- D1039 au montant de 392.06 \$ plus les intérêts (photocopies, dossier destitution);
- D1049 au montant de 146.70 \$ plus les intérêts (photocopies, dossier destitution).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-059 OCCUPATION DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE

l'UMQ et la FQM travaillent depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement;

ATTENDU QUE

l'UMQ a adopté en 2006, un plan d'action d'occupation du territoire afin de faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement;

ATTENDU QUE

le 18 décembre 2008, le premier ministre du Québec, pour donner suite aux demandes de l'UMQ, élevait l'enjeu de l'occupation du territoire au rang des priorités ministérielles en confiant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE

l'UMQ et la FQM plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipales et qui donnera aux municipalités locales les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU QUE

l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux élus municipaux et que, par extension, les schémas d'aménagement et de développement des MRC doivent être reconnus comme un outil important de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent, par délégation, l'ensemble des citoyens de ces communautés locales;

ATTENDU QUE

toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins et qui appuie sa légitimité dans l'imputabilité de l' élu municipal;

ATTENDU QUE

la réalisation des contrats de territoire exigera une participation financière du milieu et que le milieu municipal est le seul à posséder un pouvoir de taxation;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a exprimé sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale, l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et, par délégation, des MRC, ainsi que l'importance du schéma d'aménagement et de développement;

De demander au ministre de déposer à l'Assemblée nationale, un projet de loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui permettra aux différentes communautés de déterminer en fonction de leur réalité le territoire visé dans la mise en œuvre de cette politique;

De demander au ministre, que la mise en œuvre de cette politique soit modulée en fonction des réalités et des priorités des milieux et qu'elle s'appuie sur le gouvernement élu le plus près du citoyen : LA MUNICIPALITÉ;

De demander que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les MRC et par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

Que copie de cette résolution soit expédiée au Premier ministre du Québec, au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à l'UMQ ainsi qu'à la FQM.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-060 PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2010-03-111 autorisant la firme CIMA+ à réaliser l'inventaire de nos émissions à effet de serres;

ATTENDU QU' une convention doit être signée entre la Ville de Gracefield et le MDDEP afin de recevoir la subvention rattachée à ce programme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de la subvention accordée par le MDDEP.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-061 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE M. JACQUES BARBE

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

De renouveler l'entente pour le déneigement du chemin de M. Jacques Barbe pour la saison 2010-2011 et de procéder au déneigement de la partie du chemin Henri qui se rend jusqu'à la résidence de ce dernier, soit sur une distance de .4 kilomètre.

Il est de plus résolu que le contribuable devra payer pour la saison 2010-2011 le service de déneigement au montant de 500 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu que cette entente sera réévaluée en septembre 2011.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée majoritairement.

2011-02-062 DEMANDE DE SOUMISSION PAR VOIE D'INVITATION

Il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que conformément à l'article 573.1 de la Loi sur les cités et villes, le conseil demande des soumissions par voie d'invitation pour l'achat d'un camion de déneigement usagé.

Ceux qui sont invités à soumissionner sont :
- André Cousineau
- Centre du camion de Mont-Laurier

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-063 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLÉES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC SAINTE-MARIE

Il est proposé par le conseiller Michael Gainsford,
appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu

De renouveler l'entente avec la municipalité de Lac Sainte-Marie pour l'année en cours, concernant l'enlèvement des ordures ménagères et la collecte sélective des matières recyclées pour les quelques contribuables de leur municipalité sur le chemin Lachute qui est situé à l'extrémité du chemin Mulligan Ferry.

Que le tarif applicable pour l'année 2011, s'élève à 163.61 \$ par logement en ce qui concerne l'enlèvement des ordures ménagères et que le taux relatif à la collecte sélective des matières recyclées est quant à lui fixé à 39.71 \$ par logement.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-02-064 VEOLIA, SERVICES À
L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE nous devons nous départir des huiles usées ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

D'entériner la décision du directeur général de signer un contrat avec la firme Veolia, services à l'environnement pour le ramassage des huiles usées, des filtres, pintes et gallons vides contaminés, chaudières en plastique et cannettes d'aérosol.

Il est aussi résolu que les seuls frais sont pour se départir des cannettes d'aérosols dont le coût est de 262.50 \$ par un bac de 360 litres.

Il est de plus résolu que l'entente est valide du 24 janvier 2011 au 24 janvier 2012.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt de l'ouverture de la soumission no 01-2011.

2011-02-065 OCTROI DE LA SOUMISSION NO. 01-2011

ATTENDU QU' une demande de soumission publique a été demandée conformément à la Loi sur les cités et villes pour la collecte sélective des matières recyclables;

ATTENDU QU' une seule soumission a été déposée et que cette dernière est conforme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais et résolu,

D'octroyer le contrat pour la collecte sélective des matières recyclables au fournisseur Transport R.L.S. pour les années et montants suivants :

Du 28 février au 31 décembre 2011 = 76 142.91 \$ taxes incluses (10 mois)

Pour l'année 2012 = 89 987.07 \$ taxes incluses (12 mois)

Il est de plus résolu que la dite résolution fait foi de contrat et que l'appel d'offres, le devis technique, les instructions aux soumissionnaires ainsi que le formulaire de soumissions font partie intégrante du contrat.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-02-066 POMPIERS À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QU' avec l'adoption du plan de mise en œuvre local, les pratiques deviennent obligatoires et les pompiers doivent être présents 60 % du temps ;

ATTENDU QUE lors du comité de travail du 17 janvier dernier, les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des pompiers faisant partie des assurances municipales ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé de remercier de leurs services certains pompiers à temps partiel pour différentes raisons, tel que : déménagement (n'habite plus sur le territoire de la ville), leur travail à l'extérieur des limites de la ville les empêchent d'être disponible, désintéressement, absences aux réunions et absences lors d'incendie depuis plus ou moins 24 mois;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'informer les pompiers à temps partiel suivants qu'ils ne font plus parties de la brigade des pompiers de la ville de Gracefield pour une des raisons énumérées ci-haut et qu'ils ne feront plus parties de la liste des personnes assurées : Jacques Rondeau, Pierre Rondeau, Robert Rusenstrom, Pierre-Claude Roy, Roger Rice, François Barbe, Denis Chantigny, Jean-Luc Chantigny, Etienne Marois et André Cécire.

Il est aussi résolu de demander aux dites personnes de rapporter tous les effets, équipements qui leur a été remis dans l'exercice de leur fonction et de les remercier des services rendus.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

Rapport des comités :

Période de questions.

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

Notes au procès-verbal :

Dépôt de la liste de correspondance du 4 janvier 2011 au 31 décembre 2011.

2011-02-067 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De lever la séance, il est présentement 20 h.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

Le maire

Le directeur général /
greffier

Réal Rochon

Jean-Marie Gauthier

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal sauf et excepté la résolution 2011-02-051, ayant avisé le directeur général / greffier de mon refus de l'approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Réal Rochon
Maire